

## Diminution du taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le 11 juin dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, a annoncé une baisse du taux de cotisation au RQAP par une modification du *Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale* qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il s'agit de la deuxième baisse consécutive des taux de cotisation au RQAP. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les personnes participant au régime ont vu leurs cotisations diminuer de 4 %. Toutefois, la diminution annoncée pour 2020 est la plus importante depuis la mise en place du RQAP en 2006, soit 6 %.

### Taux de cotisation au RQAP de 2018 à 2020

	Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Salariées et salariés	0,548 %	0,526 %	0,494 %
Employeurs	0,767 %	0,736 %	0,692 %
Travailleuses et travailleurs autonomes	0,973 %	0,934 %	0,878 %

Pour une travailleuse ou un travailleur dont le salaire atteint le revenu annuel maximum assurable, qui est actuellement de 76 500 \$, l'économie se chiffrera à 24,50 \$ en 2020. Ce montant sera de 16 \$ pour un revenu annuel de 50 000 \$ et de 7 \$ pour un revenu annuel de 20 000 \$.

Ces baisses sont possibles grâce à un surplus record au RQAP. Ce surplus est certainement engendré par une saine gestion du fonds et nécessairement augmenté par la tendance à la baisse du taux de natalité que l'on observe au Québec depuis quelques années. En effet, le nombre de naissances en 2018 s'élève à 83 800 alors qu'en 2012, il y en avait eu 88 933.

En plus de la baisse du taux de cotisation annoncée, une partie des surplus sera également affectée à une bonification du régime. Le ministre Boulet a déclaré vouloir profiter de la période estivale pour procéder à une réflexion à ce sujet afin de déposer, à l'automne, un projet de loi visant à « répondre encore plus efficacement aux besoins des parents et à l'évolution constante du marché du travail ».

J'espère que ces renseignements vous seront utiles.

Mélanie Michaud, conseillère  
Sécurité sociale, CSQ-Québec